MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

sésame PARCOURS EMPLOI SPORT ANIMATION

Déploiement des parcours SESAME pour les 16-25 ans : Qui est concerné ?

Le dispositif "Sésame" s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle, résidant essentiellement en territoire prioritaire (Quartier Politique de la Ville, Zone de Revitalisation Rurale, etc.). Certains jeunes, résidant en dehors de ces territoires et rencontrant de grandes difficultés sociales peuvent également y prétendre sous certaines conditions (bénéficiaires du Contrat d'Engagement Jeune, athlète de haut-niveau, etc.). Le dispositif « Sésame » est cumulable avec le Parcours Emploi Compétences et certaines aides à l'emploi.

L'objectif consiste, dans le cadre d'un parcours individualisé, à favoriser leur accès à un emploi dans le sport ou l'animation par l'obtention d'une qualification. Le soutien financier tient compte de l'aide demandée, du lieu d'habitation et des difficultés avérées que rencontre le jeune.

https://www.ac-nantes.fr/developpement-de-l-apprentissage-et-insertion-des-jeunes-122401

➔ Votre contact départemental :

Nordine SAÏDOU
Conseiller Jeunesse et Sport
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DSDEN 44).
☎ 02 40 12 81 47 – 06 21 57 21 86 – nordine.saidou@ac-nantes.fr

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL Citoyens du Sport ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ

FRANCE RELANCE
#1jeune1solution